



Convention d honoraires avocat

Par **chris33**, le **03/03/2010** à **18:15**

Bonjour,

J ai eu une convention d honoraires avec mon avocat , a 48h du procès alors qu' il ne me restait qu' a payé la plaidoirie de 600 euros HT , il me demande de faire 3 cheque 480 euros me stipulant qu' il avait travaille plus sur mon dossier , je n ai pas eu le choix que de les faire de peur qu' il ne vienne pas plaider

Est-ce légal merci de votre aide